Vasco Guerini
Psychologue,
psychothérapeute
reconnu au niveau féd.

Psychologe, eidg.
anerkannter
Psychotherapeut

Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation SESPP
Madame E. Renevey
Route d'Englisberg 3
1763 Granges-Paccot

Sugiez, le 25.07.2024

Rapport thérapeutique final - CILIBERTO Giuseppe

Madame,

Je me réfère à votre demande de rapport du 12.07.2024, et je réponds volontiers à vos questions.

1. Le premier entretien que j'ai pu avoir avec M. Ciliberto a eu lieu le 27. avril 2023. Depuis cette date, j'ai pu le rencontrer avec une cadence mensuelle. Entre autres sur la base d'une longue expérience de thérapie de la part de l'intéressé, les entretiens ont eu un caractère de soutien plutôt que thérapeutique, dans le sens stricte du terme.

2. M. Ciliberto a été présent à (presque) chaque séance et s'est montré globalement collaboratif, et cela malgré des longues mesures contraintes précédentes auxquelles il a du à chaque fois se soumettre, et qui ont renforcé chez lui des préjugés surtout négatifs envers le système carcéral (e. a. abus de pouvoir). Deux séances ont eu lieu par téléphone, ce qui s'explique surtout par les problèmes somatiques du patient, qui engendrait des douleurs importantes chez ce dernier.
L'alliance thérapeutique a pu être qualifiée comme étant assez bonne, et cela malgré la sensation, perçue de ma part chez le patient, d'une impuissance apprise et résignation envers le système dans lequel il se trouve depuis des nombreuses années. M. Ciliberto exprime effectivement, et de manière crédible, une fatigue physique et psychique générale marquée, après (globalement) 24 ans de privation de liberté et de thérapie(s). L'investissement du patient dans le suivi a été moyen, sa motivation à aborder les sujets pertinents à son histoire et à sa situation actuelle a été globalement moyennement présente.

3. Le travail thérapeutique a considéré entre autres le trouble de la personnalité dissocial et paranoiaque qui lui avait été diagnostiqué, sa consommation de haschisch et celle d'alcool.
Des situations particulières du quotidien de M. Ciliberto à Gampelen, sa relation de couple (p. ex. au niveau des compétences de communication et de gestion des conflits) ou la planification du futur après la mesure institutionnelle, comptent également parmi les thèmes qui ont étés régulièrement abordés. Il s'est agi donc de travailler sur les défis du présent de M. Ciliberto et de planifier au mieux ses prochains pas. Un travail spécifique sur le délit n'a pas eu lieu, dans le cadre du suivi actuel.

4. L'objectif primaire du suivi a été le soutien par une personne externe au cadre légal et «fondamentalement neutre», dans une phase d'ouvertures de régime de l'intéressé (travail externe, libération conditionnelle).
La confiance avec un professionnel «externe au système» devrait théoriquement être l'instrument permettant un échange relativement authentique et constructif.

5. M. Ciliberto a pu bénéficier, pendant des nombreuses années et chez différents professionnels, d'une offre thérapeutique. Tout en ne pouvant évaluer sa situation que depuis le printemps 2023, je pars du principe qu'il a appris ce qu'il était en mesure d'apprendre, sur la base de ses possibilités et de sa motivation.
L'état de santé précaire actuel de M. Ciliberto, ainsi que son manque de confiance vis-à-vis du système judiciaire (et donc également des thérapeutes mandatés par ce dernier), m'amène à estimer que, à l'état actuel, une poursuite de la mesure thérapeutique contrainte semble être condamnée à l'échec. Dans ces conditions, une évolution considérable sur le plan thérapeutique me semble peu réaliste.

6. Depuis mon précédent rapport, nous avons pu entre autres discuter des forts sentiments d'injustice et d'incompréhension vis-à-vis des restrictions appliqués au Tannenhof à Gampelen. Ses problèmes de santé et douleurs ont également été régulièrement abordés.

7. M. Ciliberto ne souhaite pas s'exprimer concernant sa consommation d'alcool, mais ne cache pas sa consommation régulière de haschisch qui, à son avis, représenterait son seul marge de «liberté» afin d'apaiser sa souffrance psychique (rôle de victime du système), et qu'il souhaite donc continuer à avoir (automédication). La consommation de ces deux substances ne conditionnerait pas négativement son quotidien, au contraire, à son avis, elle serait un instrument de résilience dans son état de fatigue qui s'est développé avec le temps. Elle ne semble pas limiter son fonctionnement dans son quotidien (travail, fiabilité par rapport aux rendez-vous, etc.). Dans le cadre du suivi actuel, sa consommation d'haschisch a été abordée à plusieurs reprises, sans par autant qu'un travail spécifique appronfondi sur les substances ait pu avoir été fait dans ce cadre.
Son évolution concernant la consommation de substances peut être considérée comme étant positive. M. Ciliberto n'aurait plus consommé de «drogues dures» depuis 1998 (heroine) et 1999 (méthadone, extasy et cocaïne).
Au printemps 2024 encore, M. Ciliberto racontait ne pas assumer de médicaments. Cela ne lui semblait pas être nécessaire. Le traitement avec neuroleptique par dépôt (entre 2009 et 2019) semble avoir été particulièrement inadapté à son état psychique de l'époque. Par exemple, il dit avoir dormi 15 heures par jour, eu une forte prise de poids (jusqu'à 105 kg) et perçu une «inactivité cérébrale». Il dit avoir fait, en 2019, un sévrage de neuroleptique et un autre de benzodiazépines (Valium). À son avis, selon sa longue expérience de vie, concernant le rapport entre bienfaits pérçus et effets secondaires, aucun médicament serait plus indiqué que le THC.
Malgré une consommation stable de haschisch (et peut-être d'alcool), M. Ciliberto semble arriver à gérér sa difficile situation actuelle d'une façon globalement relativement adaptée.

8. À mon avis, le risque que M. Ciliberto commette de nouveaux délits liés à la violence, semble être très réduite. M. Ciliberto semble avoir tiré des léçons de ses erreurs du passé et développé davantage ses compétences. Globalement, je ne m'inquiète pas particulièrement concernant des délits d'une «importance majeure», à condition qu'une activité professionnelle adaptée soient mise en place, puisse étre perçue comme au moins assez satisfaisante de la part de l'intéressé, et qu'il puisse continuer à consommer du haschisch, ce qui paraît le calmer.
Le risque qu'il commette des infractions «légères» se réfère surtout à sa consommation et possession d'haschisch, et doit être considéré comme pertinent dans présent et dans son futur.

9. Une restriction importante de sa liberté à la consommation d'haschisch, une reprise importante de sa consommation d'alcool ou des difficultés de reinsértion sur le plan professionnel, ce qui pourrait aboutir à des difficultés financières importantes, peuvent être considérés comme étant des facteurs de risque actuellement pertinents.
De l'autre côté, la relation positive avec son ex-femme, le sport (vélo), son expérience professionnelle, son âge, la fatigue générale perçue de sa part ainsi que, à ne pas sousévaluer, sa Foi chrétienne, représentent des facteurs protecteurs.

10. De manière générale, M. Ciliberto n'utilise plus la force physique, comme ca a été le cas dans son passé, mais plutôt l'argumentation ou l'acceptation. L'évitement de situations pércues comme étant à risque semble être une ultérieure stratégie qu'il sait utiliser. Monsieur semble être capable de s'isoler, si cela s'avère être utile à éviter des problèmes. Ces stratégies, combinées avec sa meilleure maturité générale, regulation émotionnelle (comparées à celle du passé) ainsi que détérmination à éviter des nouveaux problèmes judiciaires, devraient l'aider à prendre du recul de situations à risque.

11. Je suis favorable à l'octroi d'une libération conditionnelle de la mesure thérapeutique institutionnelle.
Un contrôle irrégulier de sa consommation de substances (surtout celle d'alcool) me semble indiquée à cette phase d'ouverture. En plus, comme déjà évoqué, la mise en place d'un cadre professionnel, adapté à son état physique et psychique, sera nécessaire.
À mon avis, une poursuite de la *mesure* thérapeutique ne ferait que aggraver l'état de fatigue et la sensation d'impuissance de M. Ciliberto, en apportant aucun effet positif important pour la société.
La possibilité d'un éventuel accompagnement de soutien sur base *volontaire* et caractérisé par un secret professionnel plus complet, serait à mon avis nettement plus indiquée.

J’espère avoir pu contribuer à compléter le dossier de M. Ciliberto, et je reste à votre disposition.

Cordialement,

Vasco Guerini
Psychologue



Psychothérapeute reconnu au niveau fédéral
gueriniv@psyg.ch
www.psyg.ch

Copie:

- M. Ciliberto Giuseppe (E-Mail)